

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 60.513 du 26 juin 1996

A.68.149/VI-13.121

En cause : **TORDEUR** Jean-Louis,
avenue Lebon 168 bte 14
1150 Bruxelles,

contre :

l'Etat belge, représenté par
le Ministre des Affaires étrangères.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 20 mars 1996 par Jean-Louis TORDEUR qui demande l'annulation de l'arrêté royal du 14 décembre 1995 nommant Jan BOGAERT au grade de directeur d'administration;

Vu la lettre du 25 mars 1996 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu le rapport de M^{me} DAURMONT, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 5 juin 1996 fixant l'affaire à l'audience du 26 juin 1996;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. LEROY, conseiller d'Etat;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} DAURMONT, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 25 mars 1996, le requérant informe le Conseil d'Etat qu'il se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 4.000 francs, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le vingt-six juin 1900 nonante-six par :

MM. ANDERSEN, président de chambre,
HANOTIAU, conseiller d'Etat,
LEROY, conseiller d'Etat,
M^{me} MALCORPS, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Chr. MALCORPS.

R. ANDERSEN.